

« Ce concordat qui souleva la colère des ennemis de l'Eglise fut promulgué par une ordonnance impériale du 5 novembre 1849 ; et le pape le confirma par des lettres apostoliques. Il exprima la joie que lui causait cet heureux événement dans l'allocution consistoriale du 13 novembre de la même année.

« Pie IX récompensa le zèle de Mgr Vialé-Préla pour les intérêts de la religion, en l'élevant au cardinalat et en le nommant archevêque de Bologne.

« Le nouveau prince de l'Eglise gouverna son diocèse avec beaucoup de prudence et de sagesse jusqu'à sa mort qui arriva en 1860. »

Comme rien de ce qui touche au culte de la Sainte Vierge ne saurait manquer d'intéresser une âme catholique, je livre ici cet humble résultat de mes recherches avec l'espoir — je le répète — de pouvoir les compléter un jour. C'est une coutume de Dieu de ne jamais laisser dans l'ombre ce qui peut glorifier sa mère. Et pour nous ses fils, c'est un devoir de participer à cette exaltation : *dignare me laudare Virgo sacrata*, Vierge rendez-nous dignes de vous louer.

Pour la ville de Montréal, qui dès le berceau fut si imprégnée de l'amour et de la puissance de Marie, c'est un honneur de posséder cette Madone de Pie IX. Elle est la seule, en ce continent américain, à posséder un tel souvenir ; aussi, dans notre très faible mesure, ne manquerons-nous aucune occasion de faire connaître, c'est-à-dire de faire aimer cette image de la Mère de Dieu.

19 mars 1902.

J.-M. LELEU, ptré.

CONFIRMATIONS

Saint-Eusèbe. — A 9.30 heures, lundi, le 12 mai.

Sacré-Cœur. — A 2 heures, lundi, le 12 mai.

Saint-Pierre. — A 4 heures, lundi, le 12 mai.

L'Immaculée-Conception. — A 7.30 heures du soir, lundi le 12 mai.

Cathédrale. — A 7.30 heures, dimanche, le 25 mai.